Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260909-D61_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Par suite d'une convocation en date du 4 septembre 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 9 septembre 2026 à 19h30 sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire
Etaient présents: ARMAND Régine, BESSON Etienne, BRODARD Frédéric, CADE Jean-Luc, de COURTIVRON Hugues, GARIN Julien, HYBOIS Lucas (pouvoir de S. Bellande), LABBE Jean-Pierre, LEBOIS Daniel, PAUGAM BERGOT Françoise, TANNEAU Claire, TARDIF Sandrine, TRINQUART Jean-Marie (pouvoir de M. Trehin), VAUDOUR Isabelle (pouvoir de F. Valembois), lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Etai(en)t excusé(s) : BELLANDE Stéphanie (pouvoir à L. Hybois), TREHIN Myriem (pouvoir à J.M. Trinquart), VALEMBOIS Fanny (pouvoir à I. Vaudour) BLANC Nathalie, VOLUER Mélanie,
Secrétaire : HYBOIS Lucas

N°51/2026	**Soutien aux Communes de Gironde sinistrées par les incendies**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Pendant cet été 2026, des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Chapelle Thouarault tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Il est rappelé qu'une enveloppe d'aide d'urgence aux populations victimes de crises avait été votée dans le budget en mars 2026, en attente de fléchage, à hauteur de 1000€.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000€ à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité **:**

- - approuve ce soutien financier, et habilite Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

La Maire
Régine ARMAND

Le Secrétaire
Lucas HYBOIS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Fait à La Chapelle Thouarault